



## Gamme vapeur et eau surchauffée



## APPLICATION

### Réducteur d'oxygène.

**BWT SH-7007** est une formulation liquide à base de réducteurs minéraux. Il est utilisé pour limiter la corrosion par l'oxygène dans les eaux chaudes et surchauffées ainsi que dans les eaux d'alimentation des chaudières basse et moyenne pression.

## MISE EN OEUVRE

### Dosage :

**BWT SH-7007** peut-être utilisé pur ou dilué dans l'eau adoucie ou déminéralisée, et est injecté en continu par l'intermédiaire d'une pompe doseuse, soit directement sur l'eau d'appoint de la chaudière (présence de dégazeur) soit en bâche alimentaire.

Le dosage du **BWT SH-7007** dépend de la teneur en oxygène dissous dans l'eau d'alimentation des chaudières et des conditions de fonctionnement propres à chaque installation : pour tout choix de dosage, il convient de se référer aux recommandations établies par nos spécialistes.

### Contrôle :

Mesure des sulfites (trousse PERMO XYTEST) – Examen visuel interne des chaudières.

Vérifier en outre par des analyses périodiques que les qualités d'eau préconisées par le constructeur du générateur sont respectées (trousse PERMO MINILAB).

Les indications d'emploi figurant sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats officiels et privés qui se sont montrés les plus efficaces dans la pratique. Elles ne constituent pas des règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison des nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle tels que nature des matériaux et géométrie des installations, qualité de l'eau, conditions de dosage, ... Nous déclinons en conséquence toute responsabilité quant aux résultats et conséquences de cette adaptation : celle-ci est une initiative, en dehors de notre contrôle qui laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à leurs spécifications.